



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 96 d) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document
de clôture de la douzième session
extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de la période allant de juillet 2011 à juin 2012.

Pendant la période considérée, le Centre régional s'est attaché à aider les États dans leur lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs, qui menace gravement la sécurité publique. Sur demande, le Centre a fourni un appui au renforcement des capacités et à la formation, des services d'aide juridique et d'assistance technique, et exercé des fonctions d'information et de sensibilisation pour assurer l'application, au niveau national, des instruments internationaux et régionaux dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Toujours pendant la période visée, le Centre régional a mené des programmes d'aide pour répondre à 13 nouvelles demandes d'assistance d'États Membres et de partenaires et à 26 demandes reçues pendant les exercices précédents. Ces programmes d'aide regroupaient plus de 53 activités distinctes.

Le Centre a offert une aide pratique aux pays de la région en menant trois de ces programmes sous-régionaux et appuyé le renforcement des capacités de 12 pays dans les domaines de la gestion et de la destruction des stocks d'armes légères et de

* A/67/50.



petit calibre. Il a également aidé à former environ 350 spécialistes du secteur de la sécurité de 16 États en matière de lutte contre le trafic d'armes légères, de munitions et d'explosifs. Il a en outre aidé 17 États à passer en revue et à harmoniser leur législation nationale en matière d'armes légères. Le Centre a par ailleurs contribué à renforcer la transparence et la confiance en favorisant la participation des États de la région aux instruments pertinents des Nations Unies, tels que le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires. Il a aussi encouragé la mise en œuvre de divers instruments sur le désarmement et la non-prolifération relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les partenaires qui ont appuyé les opérations et programmes du Centre par leurs contributions en espèces et en nature, et appelle ceux qui le peuvent à faire des contributions volontaires au Centre pour lui permettre d'exécuter le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/54, l'Assemblée générale a réaffirmé son appui résolu au rôle que le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes joue en faveur des activités menées par l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement parmi ses États membres; elle s'est aussi félicitée des activités menées par le Centre durant l'année écoulée et a invité celui-ci à continuer de prendre en considération les propositions que lui soumettront les pays de la région pour promouvoir, entre autres, les mesures de confiance, la maîtrise et la limitation des armements, la transparence, la réduction et la prévention de la violence armée, le désarmement et le développement aux niveaux régional et sous-régional.

2. L'Assemblée a par ailleurs prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-septième session, de l'application de cette résolution. Faisant suite à cette demande, le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre durant la période allant de juillet 2011 à juin 2012. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2011.

II. Fonctionnement et mandat du Centre

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il dépend du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel aux initiatives et autres projets qu'ils mènent en vue d'agir en faveur de la paix et du désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Contexte régional

4. Pendant la période considérée, les thèmes de la sécurité publique et humaine, de la violence armée et du désarmement ont continué de figurer parmi les priorités des pays de la région. Les États ont réaffirmé au sein de diverses instances leur soutien à long terme en faveur du désarmement et de la non-prolifération, et renforcé leur engagement à l'appui des programmes de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, et des programmes de prévention et de réduction de la violence armée. Si, au plan multilatéral, la sécurité internationale et régionale était en tête des préoccupations, les questions de sécurité publique et humaine ont été au centre des campagnes électorales dans toute la région. Elles ont fait l'objet de propositions de programmes stratégiques globaux destinés à répondre à de vives inquiétudes concernant la sécurité des citoyens.

5. Les États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), particulièrement actifs, ont mis en œuvre la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale, lancée les 22 et 23 juin 2011, pour lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre et la spirale de la violence armée. Cette stratégie met l'accent sur l'élaboration de politiques, activités et programmes destinés à prévenir la violence

armée, en particulier la violence des jeunes et la violence sexiste. Ces objectifs correspondent à ceux de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, adoptée le 7 juin 2006.

6. À sa trente-deuxième session, qui s'est tenue à Saint-Kitts-et-Nevis du 30 juin au 4 juillet 2011, les États membres de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont adopté la Déclaration de la CARICOM sur les armes légères, dans laquelle ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de la lutte contre le trafic d'armes légères par la mise en œuvre complète du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects¹ de 2001, en particulier en ce qui concerne la gestion des stocks d'armes, et notamment le recensement et la destruction des armes excédentaires. Ils s'y disent en outre résolus à conclure un traité sur les armes qui soit juridiquement contraignant. La question de la violence armée, qui reste très importante pour la région caribéenne, est traitée dans le cadre du Programme de prévention de la violence armée, auquel se rattache un groupe de travail interinstitutions chargé de la coordination et de la programmation dont font partie le Bureau des affaires de désarmement et son centre régional.

7. Les États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud ont redoublé d'efforts en prenant des mesures pour instaurer la confiance et la sécurité, notamment en rassemblant des données sur les dépenses militaires et sur les dépenses liées à la défense. Le 10 mai 2012, ils ont ainsi lancé le Registre sud-américain des dépenses consacrées à la défense, qui complète le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires au plan régional.

8. Les États de la Communauté andine ont de leur côté tenu leurs engagements de mise en œuvre du Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects (décision 552). Ils ont en particulier élaboré et appliqué des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères.

9. Le 14 février 2012, les États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes ont célébré le quarante-cinquième anniversaire de la signature du Traité de Tlatelolco instaurant dans la région une zone exempte d'armes nucléaires.

10. Les États membres ont demandé l'aide juridique, stratégique et technique du Centre régional en vue de renforcer leurs capacités et de lutter efficacement contre la présence persistante et la prolifération des armes légères, et de faire baisser les niveaux de violence armée et d'insécurité. Cette aide est en parfaite harmonie et coordination avec les stratégies régionales et sous-régionales mentionnées plus haut.

IV. Principaux domaines d'activité

11. En sa qualité d'organisme des Nations Unies chargé des questions de désarmement et de non-prolifération au niveau régional en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre régional a assisté les États Membres dans leurs efforts de mise en œuvre des différents instruments mondiaux, régionaux et sous-régionaux, en les aidant à renforcer leurs capacités et en leur offrant un appui juridique, technique,

¹ A/CONF.192/15.

stratégique et fonctionnel. Cet appui s'est traduit concrètement, par des activités de renforcement des capacités et de formation; une assistance juridique, stratégique et technique; et une action de sensibilisation, d'information et de communication.

12. Le Centre régional a aidé les États à gérer et sécuriser les stocks d'armes nationaux, ainsi qu'à recenser et détruire les armes et munitions excédentaires, obsolètes ou saisies. Pendant la période considérée, il a renforcé les capacités de neuf États de la région des Andes, de l'Amérique centrale et des Caraïbes, et détruit 3 600 armes légères et 7,2 tonnes de munitions.

13. S'appuyant sur le succès de son cours interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, récompensé par un prix, et pour répondre à la demande de nombreux États, le Centre régional a proposé cinq modules de formation en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ce qui a conduit les universités et deux instituts nationaux de formation professionnelle à adopter et intégrer ce cours à leurs programmes. Les États membres ont indiqué que grâce aux connaissances qu'ils avaient ainsi acquises et appliquées, les agents nouvellement formés ont pu contribuer à faire saisir et intercepter des armes illicites.

14. Un cours de formation spécialisé sur la lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, destiné aux praticiens du droit et adapté par le Centre régional, a été lancé en 2011 dans les États membres de la Communauté andine. En élaborant ce cours novateur spécifiquement destiné aux professionnels de la justice, le Centre répondait à la demande de nombreux États qui souhaitaient mettre en place des programmes visant à réduire l'impunité dans les procès pour trafic d'armes légères, à renforcer les capacités du secteur de la sécurité et à garantir la pleine application, au niveau national, des normes régionales et internationales en matière de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre.

15. De même, faisant suite à la demande d'autres États membres, le Centre régional a apporté une aide juridique dans le domaine de la sécurité publique. Il a mené une analyse juridique comparative des mécanismes de contrôle et de réglementation des sociétés de sécurité privées de la région, ainsi que 13 analyses juridiques sur le degré d'harmonisation des différentes législations nationales avec les instruments internationaux dans le domaine des armes légères et de petit calibre. Enfin, il a rédigé deux commentaires juridiques sur des propositions de loi nationale pour la région de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes en matière d'armes légères.

16. En ce qui concerne les armes de destruction massive, le Centre régional a encouragé la mise en œuvre nationale des instruments relatifs au désarmement et à la non prolifération. Il a lancé un nouveau partenariat avec le Verification Research, Training and Information Centre pour aider les États à élaborer leur législation nationale en matière d'armes de destruction massive, dans le respect des obligations contractées au titre des traités. Il s'est aussi montré solidaire des efforts de coordination à l'échelle régionale sur ces questions et a continué d'apporter son aide dans le domaine de l'information et de la communication relatives à ces instruments, en particulier en ce qui concerne l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

17. Les contributions volontaires de donateurs sont restées une source de revenu indispensable grâce à laquelle le Centre régional a pu mener ses activités et les États Membres de la région ont pu recevoir un appui constant. Il est à noter que le Centre a élargi sa base de financement, qui compte désormais de nouveaux donateurs – pour la plupart des États de la région.

A. Gestion des stocks d'armes

18. La gestion sûre des stocks d'armes est l'un des principaux moyens dont disposent les États pour lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, en particulier parce qu'elle empêche le détournement d'armes vers le marché illicite. Des lieux de stockage mieux protégés contribuent à renforcer la sécurité du personnel et du public, en limitant le risque qu'une explosion accidentelle fasse des victimes dans la population vivant à proximité d'installations militaires, policières, judiciaires ou de sécurité privée. Pour bien gérer les stocks, il faudrait également tenir des registres et assurer le marquage et le traçage, la gestion de l'information, la transparence et la bonne gouvernance.

19. Le Centre régional a renforcé et appuyé les efforts faits par les États en vue d'améliorer la sécurité des stocks, en leur fournissant une aide technique, en dispensant des formations et en mettant à leur disposition du matériel spécial. Il a également favorisé l'utilisation par les États d'outils de gestion des stocks ou d'archivage des documents, conformément aux directives internationales, aux pratiques de référence et aux protocoles d'exploitation types.

20. Les experts techniques du Centre régional ont collaboré avec les États afin d'examiner et d'appliquer les protocoles d'exploitation types dans chaque installation de stockage. Le Centre a procédé à 11 évaluations conjointes facultatives dans les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Belize, Grenade, Guatemala, Jamaïque, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago. Ces évaluations ont été réalisées en collaboration avec les autorités nationales afin d'apprécier l'application des normes relatives à la gestion des stocks par les États. Ces normes englobent des volets techniques tels que la comptabilité, la gestion des stocks, les infrastructures, la sécurité, le marquage, la formation, la sécurité incendie, les plans d'urgence et l'élimination ou la destruction. Les résultats tirés de ces évaluations ont servi à élaborer des programmes d'amélioration qui prévoient un éventail de travaux allant de la réparation d'installations isolées à la réfection de l'ensemble du système de gestion des stocks d'un pays. À cet égard, le Centre a aidé ces 11 États à réduire considérablement le risque d'explosion accidentelle auquel était soumis leurs stocks d'armes, ainsi qu'à empêcher que des armes légères et de petit calibre détenues légalement ne soient détournées vers le marché illicite.

21. En août 2011, le Centre régional a aidé le Guatemala à sécuriser l'installation de stockage d'armes du Bureau du Procureur en formulant des recommandations d'ordre pratique et technique. La majorité des armes qui y sont entreposées concernent des procédures judiciaires en cours. En appuyant les efforts faits par les pays pour protéger de telles armes, le Centre a contribué à lutter contre l'impunité des trafiquants d'armes légères.

22. En outre, 114 spécialistes du secteur de la sécurité travaillant en Équateur, au Guatemala, à la Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago ont reçu une formation sur la

gestion des stocks, qui a mis l'accent sur la sécurisation des sites, l'analyse des risques, les mesures de sécurité et la comptabilité. Ces spécialistes partageront les connaissances acquises avec leurs collègues afin que l'utilisation des pratiques universelles et normalisées soit assurée à l'échelle nationale.

23. En février 2012, au titre de l'aide fournie pour la destruction et la gestion des stocks d'armes à feu dans les Caraïbes, le Centre régional a renforcé les dispositifs de sécurité de 34 installations nationales de stockage dans 8 États : Bahamas, Belize, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago. Il a fourni 320 cadenas industriels pour améliorer la sécurité des stocks et limiter le détournement d'armes vers le marché illicite.

24. Une étape importante a été franchie en juin 2012 lorsque le Centre régional a négocié un accord de financement avec l'Argentine, qui prévoyait la fourniture d'une aide technique à la gestion des stocks, s'inscrivant dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est à noter que le Centre mettra en œuvre une initiative appuyée et financée par un État bénéficiaire de l'aide, l'Argentine, dans le cadre de l'opération « Unité d'action des Nations Unies ». Le Centre fournira les compétences techniques nécessaires à l'évaluation de sept installations de stockage fédérales en Argentine, dont il vérifiera la conformité aux pratiques de référence du Centre, aux normes internationales sur le contrôle des armes légères et aux directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques. L'évaluation produira des données qui serviront à élaborer un plan d'amélioration de la gestion des stocks et de formation des agents qui en sont chargés. En dernier lieu, un séminaire sur les enseignements tirés de l'expérience sera organisé dans le cadre de l'aide afin d'analyser les progrès accomplis dans l'exécution dudit plan.

25. Le marquage des armes et des munitions est un autre outil destiné à empêcher le détournement d'armes vers le marché illicite et à traiter les affaires de trafic. À cet égard, le Centre régional a intégré les normes internationales sur le contrôle des armes légères et les directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques, relatives au marquage et au traçage, dans ses directives sur la gestion des stocks, afin d'appuyer les capacités techniques des États. Ces directives techniques aideront à traiter les demandes relatives au traçage des armes légères et des munitions trouvées sur les lieux de crimes ou confisquées au cours d'opérations, et contribueront, de ce fait, à lutter contre le trafic des armes légères. Les protocoles d'exploitation et directives types ont été intégrés dans les trois dispositifs d'aide du Centre régional destinés aux régions andine, des Caraïbes et de l'Amérique centrale.

B. Destruction des armes

26. La destruction des armes est irréversible et constitue donc un bon moyen de faire en sorte que les armes légères et de petit calibre obsolètes, excédentaires ou saisies ne mettent plus en danger la vie des personnes ni ne menacent la sécurité publique. Il s'agit d'une mesure essentielle que les États peuvent adopter en conjonction avec les campagnes de désarmement afin de prévenir et de réduire la violence armée, et de lutter contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs. Le Centre régional aide les États à détruire les armes

légères et de petit calibre excédentaires, obsolètes ou saisies, conformément aux accords, normes et directives établis à l'échelle internationale, en fournissant aide technique, matériel de destruction et formation.

27. Durant la période considérée, le Centre régional a contribué à la destruction de 4 690 armes légères et de 7,2 tonnes de munitions, qui ont donc été définitivement retirées de la circulation dans la région. Il a dispensé une formation à 205 spécialistes chargés de la gestion des stocks et de la destruction des armes et des munitions. Il a également aidé les États à adopter 15 procédures opérationnelles permanentes. Ces mesures contribuent manifestement à faire baisser le nombre d'armes en circulation et à limiter la probabilité qu'elles soient détournées vers les circuits illicites. De ce fait, elles concourent notablement à réduire la violence armée et à renforcer la sécurité publique.

28. L'aide financière que continuent d'apporter les États-Unis d'Amérique a permis de mener à bien les initiatives relatives à la gestion des stocks et à la destruction des armes dans les États des Caraïbes, alors que le Canada, l'Espagne et la Suède ont financé les activités de destruction dans les régions andine et de l'Amérique centrale.

Destruction des armes légères

29. Afin d'aider les États à se conformer aux normes techniques internationales relatives à la destruction des armes, le Centre régional a élaboré une première version des 15 procédures opérationnelles permanentes susmentionnées qui visent à renforcer les capacités des États de lutter en pratique et durablement contre le trafic d'armes légères, et à faire en sorte que les normes internationales soient appliquées à l'échelle nationale. Le Centre a intégré les Normes internationales sur le contrôle des armes légères à ces procédures, de façon à désigner les armes devant être détruites à titre prioritaire, à déterminer l'ordre dans lequel elles le seront, et à fournir aux États un guide technique traitant de la meilleure façon de gérer les stocks d'armes, d'enregistrer les pertes ou les récupérations d'armes, de se conformer aux exigences de sécurité durant les opérations de destruction et d'éliminer les déchets produits. Les procédures opérationnelles permanentes de destruction des armes, élaborées par le Centre, ont été appliquées par l'Équateur, le Guatemala, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago.

30. Lors d'une cérémonie nationale de destruction publique organisée par le Centre régional, le Premier Ministre trinitadien a présidé à la destruction de 1 160 armes légères saisies ou excédentaires et de 430 chargeurs. Après avoir été détruites à l'aide de scies circulaires rotatives, les armes ont été transformées en métal recyclable dans une fonderie.

31. À la Jamaïque, en février 2012, quelque 1 950 armes légères excédentaires ou confisquées ont été détruites dans le fourneau rotatif d'une cimenterie locale. La poudre résultant de la combustion a ensuite été intégrée au ciment en tant que composante. Ce procédé de recyclage contribue à la croissance économique et permet au Centre régional de mettre en avant des méthodes novatrices favorisant les partenariats public-privé.

32. Par ailleurs, le Centre régional a fourni à huit États des Caraïbes des cisailles hydrauliques, une pièce courante faisant partie du matériel utilisé pour la destruction des armes légères, dont le besoin a été mis en évidence dans les plans d'action

nationaux relatifs aux armes légères, établis par chaque État. Les cisailles hydrauliques constituent un moyen efficace, économique, durable et écologique de détruire des armes de toutes tailles et de tous types, qui permettra aux États de procéder par eux-mêmes et de façon durable aux destructions d'armes. Le Centre a dispensé une formation aux agents appelés à utiliser ces cisailles hydrauliques, au cours de laquelle 530 armes au total ont été détruites.

Destruction des munitions pour armes légères

33. Afin de prendre en compte les différences entre les pays en matière de destruction d'armes, le Centre régional a mis au point diverses techniques de destruction selon une analyse coût-avantage et en fonction de leur impact sur l'environnement. Le Centre a conçu et commandé une cuve de brûlage de munitions pour armes légères, facile à fabriquer et à entretenir, qui a été fournie à quatre États de la région : Équateur, Jamaïque, République dominicaine et Trinité-et-Tobago. Ceux-ci l'utiliseront périodiquement pour détruire certains types d'armes se prêtant à la combustion. Des spécialistes du secteur de la sécurité ont reçu une formation dispensée par le Centre, portant sur l'utilisation de la cuve de brûlage selon les procédures opérationnelles permanentes, établies conformément aux directives techniques d'application volontaire régissant la gestion des stocks de munitions classiques.

34. En octobre 2011, la Trinité-et-Tobago a été le premier État de la région à utiliser la cuve de brûlage pour détruire cinq tonnes de munitions d'armes légères excédentaires ou confisquées, puis en avril 2012 pour neutraliser 16 860 cartouches. Six spécialistes des services de défense, de police, de la garde côtière et des services pénitentiaires ont reçu une formation en vue d'utiliser la cuve de brûlage. Enfin, en juin 2012, les forces de sécurité trinitadiennes ont détruit 1 130 armes légères.

35. En février 2012, les autorités jamaïcaines ont utilisé la cuve de brûlage avec l'aide du Centre régional afin de détruire environ 12 000 cartouches pour armes légères excédentaires ou confisquées et de dispenser une formation sur les procédures opérationnelles permanentes et le fonctionnement de la cuve à un spécialiste des forces de défense.

36. En décembre 2011, en Équateur, à la demande des autorités nationales, le Centre régional a conçu une cuve de brûlage dont il a suivi la fabrication et qui a permis aux forces armées équatoriennes, en collaboration avec le Centre, de détruire 1,5 tonne de munitions pour armes légères obsolètes. Quatre agents nationaux ont reçu une formation sur l'utilisation de la cuve, fondée sur les procédures opérationnelles permanentes relatives à l'élimination des munitions; ils s'approprient eux-mêmes à dispenser une formation à d'autres membres du personnel en vue de futures opérations de destruction que le pays mènera de façon indépendante. Compte tenu du bon déroulement des premières activités de destruction, l'Équateur a décidé de fabriquer d'autres cuves de brûlage destinées à équiper les principaux stocks de munitions du pays.

37. Le Centre régional a aidé les autorités publiques de la République dominicaine à parachever la construction et l'installation d'une cuve de brûlage, dans laquelle plus de huit tonnes de munitions pour armes légères ont été détruites.

38. Chacun des États susmentionnés qui a été équipé en cuves de brûlage dispose à présent de capacités nationales de destruction de munitions à long terme, ainsi que

des procédures d'exploitation et des systèmes de destruction associés, et contribue ainsi à lutter contre le trafic d'armes légères et à prévenir et réduire la violence armée.

C. Renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité

39. Le Centre régional a aidé les États de la région à lutter contre le trafic d'armes légères et notamment leur détournement vers des marchés illicites en fournissant des outils pratiques et concrets au personnel du secteur de la sécurité. Les formations du Centre sont conformes aux stratégies régionales et contribuent à leur mise en œuvre, notamment la Stratégie de sécurité de l'Amérique centrale élaborée par les États membres du SICA. Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a formé 280 personnes travaillant dans le secteur de la sécurité dans 13 États dans le cadre de son cours interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs.

40. Après que le Centre régional a dispensé ce cours en El Salvador au mois de juillet 2011, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le bureau de pays du PNUD, le contenu du manuel du cours interinstitutionnel a été approuvé par le Conseil universitaire de l'Académie nationale de la sécurité publique d'El Salvador. Ainsi, le cours fera dorénavant partie intégrante de la formation ordinaire des agents de police du pays. C'est là un nouveau progrès dans le sens de l'implication directe des pays dans l'adoption de mesures de désarmement concrètes, viables et normalisées concernant les armes légères illicites.

41. En République dominicaine, le Centre régional a formé 54 spécialistes du secteur de la sécurité en novembre 2011. Le cours, qui a contribué à resserrer la coopération entre les institutions du secteur national de la sécurité, constitue l'un des éléments clefs d'une lutte efficace contre le trafic d'armes légères.

42. Ces deux cours ont pu être organisés grâce au soutien généreux des Gouvernements espagnol et suédois.

43. Après l'avoir adapté aux besoins propres à la région des Caraïbes afin d'y former les spécialistes du secteur de la sécurité, le Centre régional a dispensé son cours interinstitutionnel à la Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada.

44. La première édition anglaise du manuel du cours a été lancée dans le cadre du cours interinstitutionnel organisé à la Trinité-et-Tobago en 2011, au cours duquel 62 spécialistes du secteur de la sécurité ont été formés. Le manuel tient compte des taux de criminalité et de violence élevés caractérisant actuellement la sous-région et notamment d'homicide nettement supérieurs à ceux enregistrés dans les autres régions. Ayant pu constater l'utilité manifeste du cours, l'Académie de police de la Trinité-et-Tobago a décidé de l'intégrer définitivement à ses programmes d'études.

45. Le cours interinstitutionnel organisé à la Jamaïque au mois de janvier a permis de former 57 agents à la lutte contre le trafic d'armes légères, de munitions et d'explosifs, le détournement d'armes licites vers les marchés illicites et l'impunité des trafiquants d'armes. Quelques mois après avoir suivi la formation, des responsables de la sécurité aérienne sont parvenus à intercepter un envoi d'armes illicite, ce qui a convaincu le Directeur de la sécurité aérienne de la Jamaïque de

demander au Centre régional de l'aider à intégrer le cours dans le programme de formation à la sécurité aéroportuaire.

46. Conformément aux objectifs du Plan d'action pour l'égalité des sexes du Bureau des affaires de désarmement et dans le cadre de sa propre politique en la matière, le Centre régional a régulièrement demandé aux États de faire participer au moins un certain nombre de spécialistes du secteur de la sécurité de sexe féminin à toute formation relevant de son cours interinstitutionnel, de manière à accroître la participation des femmes aux efforts visant à faire régner la paix et la sécurité et à favoriser l'égalité des sexes dans l'élaboration et l'exécution des lois et programmes relatifs aux armes légères. Ces efforts ont porté leurs fruits, la Jamaïque ayant désigné 19 spécialistes de sexe féminin pour suivre le cours, soit 33,3 % du nombre total de participants, ce qui représente le pourcentage de femmes le plus élevé enregistré depuis que le cours est dispensé dans les Caraïbes.

47. En avril 2012, plus de 50 spécialistes du secteur de la sécurité travaillant dans 12 États des Caraïbes ont participé à la première édition sous-régionale du cours interinstitutionnel. En plus des sujets habituels tels que les mesures concrètes de désarmement, les techniques d'enquête concernant les armes légères, la collecte de renseignements, la protection des lieux du crime et la recherche et la préparation d'éléments de preuve pour un procès pénal, le cours a porté sur des questions transversales relatives à l'emploi de la force, à la problématique hommes-femmes et à la protection de l'enfance. Pour la première fois, il comportait un nouveau module concernant l'établissement de la liste des membres armés du personnel et la fouille des conteneurs au port d'entrée. Ce module est le fruit d'un partenariat entre le Centre régional et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

48. Le Centre régional met actuellement à l'essai un nouveau module sur le contrôle des armes légères aux frontières maritimes, qui a été élaboré à la suite de demandes formulées par les États des Caraïbes. Une table ronde d'experts sur la sécurité maritime a été tenue à Lima en août 2011 grâce à des fonds fournis par le Canada. Les participants y ont conçu une version pilote du module, qui a été mise en œuvre dans le cadre du cours interinstitutionnel pour la région des Caraïbes qui s'est tenu en avril 2012. L'élaboration du module a été poursuivie au cours d'une deuxième table ronde d'experts pour les États des Caraïbes qui a été tenue en juin 2012 et financée par l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Les participants à cette deuxième table ronde ont également formulé des avis sur la question de la sécurité maritime du point de vue des Caraïbes à l'intention de la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères, qui se tiendra en 2012. Ces efforts s'inscrivent dans le prolongement des débats tenus par les États Membres en 2011 au cours de la Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères.

Renforcement des capacités des praticiens du droit

49. En employant les mêmes méthodes que dans son cours interinstitutionnel, le Centre régional a élaboré un programme de formation spécialisé d'une durée de quatre jours à l'intention des professionnels de la justice afin de familiariser cette catégorie de spécialistes du secteur de la sécurité avec la lutte contre le trafic d'armes légères et de réduire l'impunité des trafiquants. L'organisation de ce programme fait suite aux demandes des États désirant lutter contre la grande impunité dont jouissent les trafiquants d'armes légères dans la région. Le cours

fournit aux juges, procureurs et autres fonctionnaires de la justice les outils nécessaires pour réprimer efficacement les infractions liées au trafic d'armes légères, renforçant ainsi la capacité qu'ont les États d'appliquer effectivement les instruments mondiaux et régionaux pertinents. Comme pour ses autres programmes d'assistance à la formation, le Centre encourage les pays à intégrer les matériels d'enseignement et l'organisation générale de son cours dans leurs programmes de formation. Le Pérou a été le premier pays de la région à bénéficier du programme de formation au mois de décembre 2011. Par la suite, le Procureur de la République au Pérou a affirmé envisager d'inclure cet enseignement dans son programme annuel de formation destiné aux fonctionnaires de la justice, et des États Membres ont demandé au Centre régional de le dispenser dans des États d'Amérique centrale et des Caraïbes.

D. Assistance juridique et appui politique

Assistance juridique

50. En l'absence de cadres juridiques adéquats, les États ne peuvent pas lutter efficacement contre le trafic d'armes légères. Ainsi que le prévoit le Programme d'action relatif aux armes légères, il est nécessaire de mettre la législation nationale en conformité avec les instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes légères pour apporter une réponse juridique normalisée et efficace à ce fléau.

51. Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a effectué 13 études juridiques dans des États d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Douze de ces études ont été réalisées grâce à la collaboration et au financement de l'Organisation des États américains (OEA). Le Centre régional a également aidé les États à réviser leur législation nationale sur les armes légères afin de recenser les lacunes juridiques et de les combler, de manière à éviter que les personnes impliquées dans des affaires de trafic d'armes légères ne jouissent de l'impunité. Les études des législations d'États d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud ont été présentées en septembre 2011 et mai 2012 dans le cadre des réunions de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu.

52. Le Centre régional a également aidé les États à réviser leurs projets de loi sur les armes légères. Pendant la période à l'examen, la République bolivarienne du Venezuela a demandé au Centre de lui adresser des recommandations afin de perfectionner ses cadres juridiques nationaux ayant trait aux armes légères. Une activité du même type a été menée dans l'État plurinational de Bolivie. En novembre 2011 en République dominicaine et en avril 2012 dans l'État plurinational de Bolivie, le Centre a tenu, en complément de ces études et recommandations juridiques, des ateliers nationaux juridiques avec des représentants des législateurs et des décideurs afin de promouvoir les projets de loi et de présenter ses recommandations juridiques ayant trait aux instruments internationaux relatifs aux armes légères.

53. À la suite des recommandations juridiques formulées par le Centre régional au sujet de leurs projets de loi, la République dominicaine et le Panama ont adopté de nouvelles lois nationales sur les armes légères, en tenant compte d'une grande partie des recommandations concernant l'harmonisation de ces lois avec les dispositions des instruments internationaux et régionaux pertinents. En outre, l'étude juridique menée par le Centre sur la Jamaïque a été publiée en 2011 et a servi de base à la

réforme juridique et politique réalisée par cet État Membre dans le domaine de la prévention des violences armées et de la maîtrise des armes légères illicites. Bien que cette réforme soit toujours en cours, les autorités nationales en ont déjà signalé les premiers effets, notamment une réduction sensible du nombre d'homicides par habitant. Cette amélioration devrait se poursuivre à court et à long terme.

54. Le Centre régional a également fourni un appui en matière de politiques aux parlementaires, décideurs et membres des commissions nationales sur les armes légères, notamment lors des réunions nationales de haut niveau tenues au Pérou et en Équateur en septembre 2011 aux fins d'améliorer la conception et l'élaboration des plans d'action nationaux concernant l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères. Dans le cas de l'Équateur, le Centre a consacré l'essentiel de ses efforts d'assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des campagnes nationales de désarmement. Au Pérou, l'objectif principal était d'engager avec les nouvelles autorités gouvernementales un dialogue sur les méthodes de prévention et de réduction des violences armées et les moyens pratiques permettant de lutter contre le trafic d'armes légères.

Sociétés de sécurité privées

55. Les sociétés de sécurité privées ont pris énormément d'importance dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. On estime qu'environ 3 millions de gardes de sécurité sont employés par ces sociétés dans l'ensemble de la région, de manière officieuse dans bien des cas, et qu'ils détiennent et utilisent de 800 000 à 1,3 million d'armes légères². Travaillant parallèlement avec les forces de sécurité publiques, ces sociétés ont pris une telle ampleur qu'il est désormais impossible d'examiner des questions de sécurité publique sans tenir compte de leurs activités et de leur rôle dans l'ensemble de la région.

56. En réponse aux demandes formulées par les États Membres concernant des mesures visant à améliorer leur capacité de mettre en place des cadres juridiques appropriés pour garantir le respect de l'état de droit par les sociétés de sécurité privées, le Centre régional a fait paraître une analyse juridique comparée sur les contrôles et les réglementations auxquels ces sociétés sont soumises dans la région. L'analyse a été présentée à l'occasion d'un séminaire sur les sociétés de sécurité privées et l'état de droit tenu à Lima en août 2011. C'était la première fois que des spécialistes du désarmement, des agents de l'État et des représentants de sociétés de sécurité privées se réunissaient pour évaluer les incidences qu'ont les activités de ces sociétés sur la lutte contre le trafic et la prolifération des armes légères. Ils y ont également réfléchi à la mise en place de normes minimales en matière de gestion des stocks, de surveillance et de formation en vue d'encadrer l'utilisation d'armes légères par les sociétés de sécurité privées.

E. Promotion du désarmement

Sécurité publique

57. Les compétences et orientations politiques du Centre régional ont été sollicitées dans le domaine de la maîtrise des armements et lors de débats en matière de sécurité publique tenus dans les États andins, les États des Caraïbes et les États

² *Small Arms Survey 2011: States of Security* (Genève, 2011).

du cône austral. Ses compétences spécialisées dans le domaine des armes légères ont également servi aux formateurs en matière de réforme du secteur de la sécurité, lors de la réunion annuelle de l'Association de l'éducation et de la formation du secteur de la sécurité, tenue en avril 2012. Fort de son expérience du travail sur le terrain, le Centre a contribué, dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, à l'élaboration de notes d'orientation techniques intégrées sur cette question.

58. En octobre 2011, la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement a invité le Centre régional à faire part, lors de la troisième Conférence internationale sur la sécurité et la défense, de son expérience de la lutte contre le commerce illicite d'armes à feu ainsi que de la réduction et de la prévention de la violence armée. Lors de la Conférence, qui s'est tenue en République dominicaine, le Centre a également entamé un dialogue, à l'échelle régionale, avec les membres de la société civile sur des questions touchant aux citoyens et à la sécurité publique.

59. En novembre 2011, le Ministère de la sécurité argentin et le bureau de pays du PNUD ont convié le Centre régional à donner, lors d'un séminaire sur la planification et la mise en œuvre de stratégies sur la sécurité des citoyens tenu en Argentine, son avis d'expert sur le rôle de la maîtrise des armes légères et de la réduction de la violence armée dans les politiques sur la sécurité publique.

60. Le Centre régional a fait part de ses connaissances des armes légères lors de deux réunions organisées conjointement par le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, l'Union interparlementaire et la Friedrich-Ebert Stiftung, et qui se sont tenues, en novembre 2011, en Colombie. La première réunion était une plate-forme de débat entre parlementaires latino-américains sur des questions de défense et de sécurité; la seconde a rassemblé des universitaires de niveaux international et gouvernemental, et des représentants d'organisations non gouvernementales, réunis pour examiner le rôle de la police et de la réforme judiciaire dans la lutte contre le crime organisé.

Transversalisation de la problématique hommes-femmes

61. En vue de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements et du Programme d'action relatif aux armes légères, le Centre régional, agissant en collaboration avec le Réseau international d'action contre les armes légères et le Mouvement suédois pour la réconciliation, a organisé à Lima, en septembre 2011, un stage de formation destiné exclusivement à des représentantes de la société civile, qui a porté en particulier sur les femmes travaillant dans le domaine de la maîtrise des armements; il a notamment permis d'étudier les moyens d'assurer leur participation à l'élaboration et à l'application des lois, politiques et programmes relatifs aux armes légères.

Désarmement et non-prolifération, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive

62. Au cours de la période considérée, le Centre régional a contribué à promouvoir l'adhésion des États Membres aux instruments de désarmement et de non-

prolifération et aux régimes de maîtrise des armements, en particulier ceux relatifs aux armes de destruction massive.

63. En novembre 2011, à Lima, le Bureau des affaires de désarmement a organisé, par l'entremise de son antenne de Genève et du Centre régional, un atelier pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes consacré à la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. L'atelier a permis aux États Membres de la région de préparer la Conférence et de trouver des moyens de promouvoir la mise en œuvre de la Convention aux échelons national et régional.

64. L'atelier régional a également donné lieu à la mise sur pied d'un nouveau partenariat entre le Centre régional et le Verification Research, Training and Information Centre destiné à aider les États à élaborer une législation nationale relative aux armes de destruction massive, comme ils sont tenus de le faire en vertu des traités dont ils sont signataires. L'Équateur est devenu le premier bénéficiaire de cette aide conjointe, lors d'un atelier juridique organisé, en juin 2012, pour entamer la mise au point d'une législation nationale et examiner l'application de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle du pays. L'atelier a en outre permis de sensibiliser les représentants des différents ministères à la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et d'élaborer un cadre juridique complet pour les deux instruments.

65. Pour préparer le Sommet sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenu à Séoul en mars 2012, le Centre a participé, au Chili, à une réunion régionale chargée d'analyser et d'examiner, d'un point de vue théorique, des questions essentielles touchant au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité nucléaire. Le Centre a relevé les mesures requises pour mettre en œuvre efficacement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et leurs liens et complémentarités avec des dispositions figurant dans d'autres instruments sur les armes de destruction massive, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Le Centre a noté que, dans la résolution 1540 (2004), l'on évoquait spécifiquement le risque de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive, soulignant par ailleurs la contribution dudit instrument à l'ensemble du régime de non-prolifération.

66. Lors d'une réunion organisée par l'Espagne, à Madrid, en février 2012, le Centre régional a également fait part de l'expérience juridique acquise, au niveau des régions, dans la gestion du transfert d'armes et de technologies sensibles.

67. Le Centre régional s'emploie à renforcer sa coopération avec l'UNASUR pour ce qui touche aux mesures de confiance et à la promotion de mesures de transparence dans la région. En mai 2012, lors d'une réunion sur les mesures de confiance à l'échelle régionale organisée par l'Équateur et l'UNASUR, le Centre a étudié longuement le Registre des armes classiques des Nations Unies et le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, mécanismes gérés l'un comme l'autre par le Bureau des affaires de désarmement. À la même réunion, les États membres de l'UNASUR ont présenté leurs contributions au Registre sud-américain des dépenses consacrées à la défense, instrument, de création récente et très attendu, destiné à accroître la confiance et la transparence, qui viendra renforcer les

mécanismes existants de l'ONU en la matière. Il est intéressant de noter que, depuis l'établissement du Rapport sur les dépenses militaires, 25 des 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté au moins un rapport à l'Organisation.

V. Effectifs, financement et administration

A. Financement

68. En application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées pour les activités de base et les programmes. Au cours de la période considérée, des contributions volontaires d'un montant de 1 760 369 dollars ont été reçues pour le Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional. Le Secrétaire général tient à remercier les bailleurs de fonds qui continuent d'apporter un appui financier au Centre, à savoir les Gouvernements américain, canadien et espagnol, ainsi que les nouveaux bailleurs de fonds, à savoir les Gouvernements allemand, australien, finlandais et néo-zélandais. Il remercie également l'OEA de la contribution financière qu'elle a fournie au Centre.

69. Le Secrétaire général remercie les Gouvernements des États de la région – mexicain, panaméen et péruvien – d'avoir financé les activités du Centre régional, qui a constaté une nette augmentation du montant des contributions versées par les États d'Amérique latine et des Caraïbes – preuve manifeste de l'intérêt qu'ils y attachent.

70. Le Centre régional a également bénéficié d'une coopération étroite et d'activités communes avec d'autres partenaires clefs, tels que le PNUD, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Communauté andine, l'OEA, la Communauté des Caraïbes, le SICA, l'UNASUR, le Réseau international d'action contre les armes légères, le Mouvement suédois pour la réconciliation et le Verification Research, Training and Information Centre. Ces partenaires ont apporté au Centre des contributions – en nature et en espèces – et proposé des accords de partage des coûts qui ont considérablement aidé le Centre à mener ses activités.

71. À cet égard, le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et partenaires de leurs généreuses contributions financières au Centre régional et les encourage à poursuivre leur soutien afin de lui permettre de continuer à développer tant la portée que le nombre d'activités d'assistance technique exécutées en faveur des États Membres.

72. Le coût de la vie à Lima, siège du Centre régional, a augmenté, faisant ainsi naître des besoins supplémentaires. Le Secrétaire général remercie à cet égard le Pérou, pays hôte, de sa contribution annuelle et le prie de continuer de fournir au Centre l'aide et l'appui financiers dont il a besoin pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement.

73. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2011.

B. Effectifs et administration

74. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a continué de renforcer son équipe spécialisée en étoffant sa liste d'experts techniques des questions touchant aux armes légères et à la gestion des stocks d'armes, à la destruction des armes, à l'aide juridique et politique et à la formation, en constituant une nouvelle base électronique d'experts pouvant être ultérieurement recrutés. Enfin, un poste de spécialiste des questions politiques et un poste de coordonnateur de programmes sur la sécurité publique ont été pourvus, ce qui a permis de renforcer la stabilité de la capacité de base du Centre.

75. Le Centre régional a lancé une stratégie de communication visant à remanier le site Web sur le désarmement et à le transformer en un outil en ligne moderne, avec la publication d'un bulletin trimestriel et d'un rapport annuel sur les activités du Centre.

76. Le Centre régional reste entièrement tributaire des contributions financières volontaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de tous ses programmes dans la région, qu'il exécute en réponse aux demandes des États Membres. Le Secrétaire général tient à cet égard à remercier les États Membres et autres donateurs d'avoir apporté leur précieux concours au renforcement et au maintien de l'équipe de base du Centre.

VI. Conclusion

77. Pendant la période visée, le Centre régional a renforcé sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales afin de continuer à promouvoir une approche coordonnée qui permette de répondre aux demandes d'assistance des États Membres et d'assurer un lien dynamique entre l'élaboration de normes à l'échelle internationale et leur mise en œuvre à l'échelle nationale.

78. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a entrepris plus de 53 activités de fond dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité publique et au désarmement. Il a également reçu 13 nouvelles demandes d'assistance d'États Membres et de partenaires, continuant par ailleurs à travailler pour donner suite aux plus de 26 demandes reçues au cours des périodes précédentes.

79. Le Centre régional a fait bénéficier les États Membres de son savoir-faire et de son approche intégrée de la lutte contre le trafic d'armes légères dans toute la région. Parmi les activités menées, on citera le renforcement des capacités en matière de sécurité, une assistance technique concernant la gestion et la destruction des stocks d'armes et la sécurité aux frontières et une assistance juridique et stratégique – l'objectif étant de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

80. Les États Membres, les partenaires de l'ONU et les organisations régionales apprécient énormément l'assistance fournie par le Centre régional, qui a contribué à la mise en place de politiques et de programmes ayant conduit à une réduction du nombre d'armes légères illicites et de munitions en circulation dans la région, à une augmentation du nombre des saisies d'armes et des poursuites pour trafic d'armes légères, et à une volonté renouvelée des États de mettre en œuvre les instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

81. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à apporter au Centre les contributions, en espèces ou en nature, qui lui permettront de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat et à répondre aux besoins des États Membres de la région.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2011

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du Fonds au 1^{er} janvier 2011	1 645 138
Recettes (1 ^{er} janvier-31 décembre 2011)	
Contributions volontaires	1 486 571 ^a
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	—
Intérêts créditeurs	44 860
Recettes diverses et accessoires	—
Montant total des recettes	1 531 431
Dépenses	975 918
Dépenses d'appui au programme	126 869
Montant total des dépenses	1 102 787
Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2011	2 073 782^b

Note : Information tirée de l'état des recettes et des dépenses pour 2011. Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 22 mai 2012, des contributions supplémentaires d'un montant total de 407 481 dollars ont été reçues de l'Allemagne (170 001 dollars), du Canada (106 610 dollars), de l'Espagne (25 870 dollars) et de la Finlande (50 000 dollars) ainsi que de l'Organisation des États américains (55 000 dollars).

^a Des contributions d'un montant total de 1 486 571 dollars ont été reçues du Canada (494 245 dollars), de l'Espagne (167 326 dollars), des États-Unis d'Amérique (725 000 dollars), du Guyana (1 000 dollars), du Mexique (10 000 dollars), du Panama (4 000 dollars) et du Pérou (30 000 dollars) ainsi que de l'Organisation des États américains (55 000 dollars).

^b Montant comprenant les réserves et le solde du Fonds au 1^{er} janvier 2011, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées durant l'année 2011.